



Bahreïn Des promesses à concrétiser

Mars 2008

Enquête : Qais Al-Azzawi - Fanny Dumont - Robert Ménard - Hajar Smouni

Reporters sans frontières - Bureau Moyen-Orient

47, rue Vivienne - 75002 Paris

Tél : (33) 1 44 83 84 84 - Fax : (33) 1 45 23 11 51

E-mail : moyen-orient@rsf.org

Web : www.rsf.org

Le Bahreïn est à la croisée des chemins. Si, depuis l'accession au pouvoir de l'émir Cheikh Hamad bin Issa Al-Khalifa à la suite de la mort de son père en 1999, le pays a connu d'importants progrès en matière de respect des droits de l'homme - et notamment de liberté de la presse -, il reste beaucoup à faire. Il faut dire que ce petit pays de moins de 700 kilomètres carrés vit dans un environnement régional difficile : le conflit en Irak et la violence exacerbée entre chiites et sunnites ne sont pas sans influence sur l'émirat, devenu royaume après 2001. L'Arabie saoudite qui cède au Bahreïn l'extraction d'un champ pétrolier - près de 140 000 barils en sortent chaque jour - est un puissant voisin qui peut s'avérer chatouilleux. Et le poids démographique des deux grandes communautés se traduit par des tensions entre chiites majoritaires et sunnites minoritaires mais au pouvoir.

C'est dans ce contexte qu'une délégation de Reporters sans frontières s'est rendue au Bahreïn, du 9 au 13 février 2008, les autorités s'étant inquiétées du recul de leur pays dans le classement de la liberté de la presse établi chaque année par l'organisation. Cette délégation a pu rencontrer tous les interlocuteurs qu'elle a souhaité interroger : responsables gouvernementaux comme de l'opposition, membres des deux chambres du Parlement, journalistes, représentants de la société civile, etc.

Cette visite a permis de prendre la mesure des avancées en matière de liberté d'expression - aucun journaliste n'a été emprisonné depuis 1999 - mais aussi des inquiétudes de nombreux professionnels des médias. Sept ans après le vote massif des Bahreïnais (plus de 98% des votants) en faveur de la Charte d'action nationale, vaste programme de réformes politiques et sociales destiné à "fonder les bases d'une véritable démocratie", plusieurs journalistes indépendants et responsables d'ONG ont dit à Reporters sans frontières leur déception, parlant d'une "lune de miel qui a fait long feu".

Sur le terrain des médias, la situation est elle aussi contradictoire. Il existe six quotidiens privés, dont plusieurs critiques à l'égard du pouvoir en place, mais l'Etat maintient un monopole sur l'audiovisuel. L'adoption, en octobre 2002, d'un code de la presse et des publications a marqué une avancée certaine tout en laissant un goût amer dans la bouche de professionnels déçus par un texte qui ne prenait pas en compte toutes leurs recommandations. Si Internet s'est développé, de nombreux sites sont interdits, certains, c'est vrai, parce que pornographiques, mais d'autres pour des raisons politiques.

Autre paradoxe : la délégation de Reporters sans frontières a pu constater que les blocages vers une société plus respectueuse des libertés ne venaient

pas forcément, comme on pourrait s'y attendre, de la Chambre haute, dont les quarante membres sont désignés par le Roi, mais de la Chambre basse, élue mais largement contrôlée par des groupes confessionnels.

Des projets sont en cours visant à modifier la loi sur la presse - qui prévoit toujours des peines de prison - et à libéraliser l'audiovisuel. Rencontré par Reporters sans frontières, le procureur général a soutenu l'idée qu'Internet ne soit plus soumis à une censure administrative mais relève de la justice. Autant de signes d'une situation qui n'est pas bloquée. Reste aux autorités à faire que leurs promesses deviennent des réalités.

Une loi qui se fait attendre

L'adoption, en octobre 2002, d'un Code de la presse et des publications - loi n° 47 - a laissé un goût amer dans la bouche des professionnels des médias bahreïnais surpris par un texte qui ne prenait pas en compte leurs recommandations. Cette loi comprend de nombreuses restrictions pour les journalistes qui ne sont pas autorisés à remettre en cause la religion officielle - l'islam -, le chef de l'Etat ou encore le régime monarchique. Et les journalistes encourent des peines de six mois à cinq ans de prison pour "incitation à la division, au confessionnalisme et à la violence, et atteinte à l'unité nationale". Les chefs d'Etat et les Parlements étrangers sont également protégés par ce code de la presse. Le royaume se prémunit ainsi de toute intervention de ses médias dans les affaires des pays voisins pour ménager des partenaires économiques vitaux.

Pour les journalistes, ce texte n'était pas en accord avec les principes de la Charte d'action nationale qu'ils avaient soutenue un an auparavant. Au total, pas moins de dix-huit délits de presse apparaissent dans le code dans des termes qui permettent une interprétation très large.

"Cette loi n'apporte pas les garanties nécessaires à notre travail. Au-delà des peines de prison prévues, la loi permet le recours au code pénal ou à tout autre texte de loi pour juger un journaliste. A quoi bon établir un code particulier à notre profession si les juges ont la possibilité de mobiliser les autres textes de loi pour faire condamner des journalistes ?", a déclaré à Reporters sans frontières la journaliste Sawsan Al-Shaer. Après l'entrée en vigueur de la loi, les autorités ont accepté de créer un comité comprenant des professionnels des médias, des représentants de l'Association des journalistes et du ministère de l'Information pour établir des recommandations en vue d'amender le texte. Sawsan Al-Shaer, qui faisait partie du comité, affirme ne pas savoir ce qu'il est advenu de ces recommandations.

Le roi Hamad bin Issa Al-Khalifa a annoncé à plusieurs reprises sa volonté de dépenaliser les délits de presse. Si les propos du roi n'ont pas force de loi, ils ont eu le mérite de freiner les ardeurs du parquet. Selon le procureur général, Ali Fadhl Al Buainain, la majorité des plaintes déposées contre des journalistes le sont par des particuliers. Et dans la plupart des cas, les affaires sont réglées à l'amiable hors des prétoires. En 2007, 46 plaintes ont été présentées au parquet général. "Nous avons des liens très forts avec l'Association des journalistes. Lorsqu'une plainte est déposée contre un journaliste, nous en informons les officiers de liaison auprès de l'Association qui ont alors deux semaines pour tenter de trouver une solution", a-t-il expliqué à Reporters sans frontières. Mais selon lui, l'"atteinte à la religion et à la personne du roi" doivent continuer à être passibles de peines de prison.

En 2004, le gouvernement a déposé certains amendements à la loi n°47 auprès de la Chambre basse qui n'ont toujours pas été étudiés. La dépenalisation y apparaît bien, mais les peines de prison pour des délits de presse sont réintroduites par le biais de la récidive. Le ministère propose d'inclure les médias électroniques dans le code de la presse actuel. Le projet prévoit le maintien de la censure préalable pour les publications étrangères, en prenant comme exemple ce qui est fait au Koweït et en Jordanie. De son côté, la Chambre haute a présenté deux propositions de loi au ministère de l'Information, la plus récente en mai 2007. Mais selon Jamal Fakhro, premier vice-président de la Chambre haute, "il n'y a pas de volonté de la part du gouvernement ou des députés de donner de l'importance à ce texte. La Chambre basse est contrôlée par des groupes religieux qui veulent maintenir les peines de prison. Si la loi sur la criminalisation des délits de presse n'existait pas, ils l'auraient inventée". D'après Ebrahim Mohammed Bashemi, également membre de la Chambre haute du Parlement et rédacteur en chef du quotidien *Al-Waqt* (Le Temps), ce projet propose la dépenalisation des délits de presse et maintient des amendes. La protection du secret des sources, l'accès à l'information officielle et l'abrogation de la responsabilité pénale du directeur de publication y figurent également.

Le nouveau ministre de l'Information du Bahreïn, Jehad bin Hassan Bukamal, rencontré par Reporters sans frontières, a insisté sur sa volonté de faire avancer le projet de réforme du code de la presse, qui se trouve actuellement entre les mains du Conseil des ministres. "Nous espérons pouvoir présenter des amendements au Parlement au cours des deux prochains mois. Mais quelle est la faute de l'Etat quand le roi et le gouvernement veulent modifier la loi mais que les députés s'y opposent ?", a-t-il indiqué.

La députée Latifa Mohammed Al-Qaud, représentant une coalition de partis indépendants, et le député Ebrahim Mohammed Bosandal, du mouvement salafiste Al-Assala, ont déclaré à Reporters sans frontières qu'ils ne s'opposeraient pas à une dépenalisation des délits de presse. Le second a toutefois précisé que les peines de prison devaient être maintenues pour toute "offense à la religion".

Autocensure et monopole sur l'audiovisuel

Les journalistes bahreïnais rencontrés par Reporters sans frontières restent sceptiques quant au calendrier et à la teneur des réformes. Certains n'hésitent pas à parler d'un "recul des libertés" depuis 2001, année d'adoption de la Charte d'action nationale. Peu d'entre eux espèrent une dépenalisation totale des délits de presse. Et même s'ils reconnaissent, pour la plupart, bénéficiaire d'une liberté de ton plus importante que leurs collègues dans la région, ils affirment que l'Etat dispose d'autres moyens que la loi pour faire pression sur les médias. Comme dans les pays voisins, les patrons de presse et les journalistes bahreïnais se soumettent à une forte autocensure. Selon Mansoor Al-Jamri, rédacteur en chef du quotidien *Al-Wasat*, proche du mouvement politique chiite Al-Wifaq, le nombre de plaintes déposées par l'Etat contre les médias serait sans doute plus important si les journalistes n'évitaient pas certains sujets. Dernier exemple en date, les médias ont fait preuve de retenue dans leur couverture des manifestations qui ont secoué le pays en décembre 2007 et fait un mort. "Il y a eu de nouveau des accrochages entre les forces de l'ordre et les proches du défunt le jour de l'enterrement. Il y a eu de nombreux blessés et nous étions plusieurs photographes à avoir apporté ces images à nos rédactions. Le lendemain, je n'ai pourtant vu aucune d'elles dans les pages de nos journaux", a déclaré Ahmed Al-Aradi, du quotidien *Al-Waqt*, à Reporters sans frontières.

En revanche, l'Etat maintient un monopole sur l'audiovisuel malgré l'intérêt affiché de plusieurs patrons de presse pour l'obtention d'une licence. Les chaînes de télévision satellitaires, telles qu'*Al-Jazira* et *Al-Arabiya*, constituent la principale source d'informations politiques pour les habitants. Le ministre de l'Information s'est dit prêt à libéraliser le secteur de l'audiovisuel à condition de fixer d'abord le cadre juridique de cette nouvelle industrie. Il a exprimé ses craintes de voir ces nouveaux médias "manipulés au détriment de la paix sociale". Le conseiller du Premier ministre pour les affaires culturelles, Mohammed Ibrahim Al-Mutawa, a mis en avant la nécessité de faire preuve de prudence dans ce domaine. "Lorsque je dirigeais le ministère de l'Information, j'avais envisagé

d'octroyer une licence à une chaîne de télévision privée. Je me suis rétracté lorsque je me suis rendu compte que cette chaîne, de tendance islamiste, était financée par un pays étranger. Mais le roi n'a aucune objection à la libéralisation de ce secteur", a-t-il expliqué. Cette crainte d'une instrumentalisation des médias est partagée par la députée Latifa Mohammed Al-Qaud. Jusqu'à présent, les autorités bahreïnes ont seulement permis à quelques radios internationales - *Radio Sawa*, *BBC*, *RMC-MO* - d'être disponibles en FM dans le pays.

Par ailleurs, les journalistes bahreïnes se plaignent de la difficulté d'accéder à l'information officielle. Le bureau des recensements refuserait, par exemple, de leur livrer des statistiques sociales et économiques sur le pays. Les tensions entre la communauté chiite (majoritaire) et la communauté sunnite (minoritaire, au pouvoir) expliquent ce manque de transparence de la part d'un gouvernement accusé de mener une politique de naturalisation d'Arabes sunnites pour modifier l'équilibre confessionnel du pays. Un rapport diffusé par un conseiller britannique du gouvernement bahreïni, Salah Al-Bandar, et faisant état de projets secrets pour affaiblir la communauté chiite avant les élections législatives de 2006 a suscité beaucoup de remous. Peu de temps après, la justice a décidé d'interdire la diffusion de toute information concernant ce rapport.

Un bureau de la censure sur Internet

Le Web a alors pris le relais des médias traditionnels pour la diffusion d'informations sur ce scandale qualifié de "Bandargate". Des journalistes des quotidiens privés ont affirmé à Reporters sans frontières avoir recours au Net pour publier les articles censurés par leurs rédacteurs en chef. Plusieurs sites ont été bloqués par le bureau de la censure du ministère de l'Information.

Selon le ministère, ce bureau de la censure ne touche ni aux sites politiques ni à ceux des organisations de défense des droits de l'homme. Seuls les sites pornographiques, incitant à la haine confessionnelle ou à la violence, ou servant de moyen de recrutement pour les organisations terroristes feraient l'objet d'une décision administrative de censure. Pourtant, en octobre 2007, Reporters sans frontières avait dénombré vingt-deux forums de discussion sur Internet et sites politiques censurés par le ministère de l'Information. Celui du Centre bahreïni pour les droits de l'homme (BCHR, www.bahrainrights.org) n'est plus accessible depuis octobre 2006. Selon Nabeel Rajab, vice-président de ce centre, cette censure serait liée à leur couverture de l'affaire Bandar et à la dénon-

ciation d'autres sujets sensibles tels que les conditions de vie des travailleurs immigrés dans le royaume. Interrogé à ce sujet, le ministre de l'Information a affirmé que le site avait été fermé parce que l'organisation avait « perdu sa licence ». Le site du Réseau arabe des droits de l'homme (basé en Egypte), qui publie notamment les communiqués du BCHR, est également inaccessible au Bahreïn. Nabeel Rajab estime le nombre de sites et blogs fermés à 500.

La Chambre haute soutient la promulgation d'une loi sur Internet. Selon Jamal Fakhro, les internautes ne bénéficient pas d'une réelle liberté de publication sur la Toile. "En ce moment, de nombreux sites sont fermés, certains pornographiques et d'autres politiques ou d'opinion. Nous pensons qu'il doit y avoir une loi sur Internet, mais en attendant nous en appelons à la responsabilité de chacun. Nous n'acceptons pas la censure administrative", a déclaré le premier vice-président de la Chambre.

Conclusion et recommandations

Le prochain débat parlementaire au sujet de la réforme du code de la presse sera déterminant pour les journalistes du royaume. Si les amendements étaient adoptés, le Bahreïn deviendrait le deuxième pays du Golfe à dépénaliser les délits de presse, après le Koweït.

D'autres réformes législatives semblent indispensables pour limiter les abus dont souffrent les professionnels des médias et les responsables de sites Internet au Bahreïn. Le recours à des juges spécialisés dans les affaires de presse, familiers des conditions de travail des journalistes, permettrait de garantir des sentences adaptées et équitables. De même, la régulation du web devrait être confiée à la justice et non à un fonctionnaire du ministère de l'Information. Reporters sans frontières a soulevé cette question lors de sa rencontre avec le procureur général qui a soutenu cette proposition. Enfin, le nouveau code de l'information devra garantir un meilleur accès à l'information publique et protéger le secret des sources journalistiques.

L'amélioration de la situation de la liberté de la presse au Bahreïn passe non seulement par la mise en place d'avancées concrètes dans le domaine législatif, mais aussi par la fin du monopole de l'Etat sur le secteur audiovisuel et la levée de la censure sur les sites Internet d'informations. Par ailleurs, l'établissement d'un code d'éthique et l'instauration d'une structure d'autorégulation chargée de le faire respecter apporterait un soutien précieux pour accompagner la dépénalisation des délits de presse et la libéralisation de l'audiovisuel.